

## INVESTISSEZ À VOTRE RYTHME DANS LES SCPI GÉRÉES PAR PERIAL AM !

Vos préoccupations d'épargne sont de plus en plus fortes, vous avez besoin de préparer l'avenir ou un projet : transmettre un capital, financer des études, prévoir un complément de retraite. **La souscription de parts de SCPI sous forme de versements programmés est la solution d'épargne immobilière personnalisée, souple et progressive qui pourrait s'adapter à votre situation et peut-être à vos capacités d'épargne.**

### COMMENT INVESTIR DANS LES SCPI GÉRÉES PAR PERIAL AM AVEC DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS ?

*Pf<sup>GRAND PARIS</sup>*  
*Pf0*  
*Pf0<sub>2</sub>*

**SÉLECTION D'UNE OU DE PLUSIEURS SCPI**  
Les versements programmés sont disponibles pour toutes les SCPI gérées par Perial AM.



#### PERSONNALISATION DE VOTRE ÉPARGNE IMMOBILIÈRE

Vous choisissez le **nombre de parts** à investir\*. Vous définissez la **fréquence** de votre investissement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle.



#### SOUSCRIPTION ET GESTION SANS Y PENSER !

Vous ne remplissez qu'un seul bulletin de souscription, à la mise en place du service. Votre compte est prélevé périodiquement du montant que vous investissez en parts de SCPI. À chaque versement programmé, vous devenez propriétaire de part(s). Vous constituez une épargne régulière sans lourdeur administrative.



#### PAIEMENT DE VOS DIVIDENDES POTENTIELS : VOTRE ÉPARGNE IMMOBILIÈRE GRANDIT PROGRESSIVEMENT

Chaque versement programmé vous permet de percevoir, tous les trimestres, les dividendes potentiels des SCPI de Perial AM, une fois le délai de jouissance de 5 mois écoulé.



#### MODIFICATION À TOUT MOMENT EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Vous pouvez, depuis votre espace privé sur [www.perial.com](http://www.perial.com), maîtriser votre budget et votre investissement. Vous pouvez **modifier, suspendre** ou **arrêter** vos versements et modifier vos informations personnelles sans frais supplémentaires. Vous adaptez ainsi votre effort d'épargne à votre situation et vos besoins. Vous pouvez également piloter vos versements pour saisir les meilleures opportunités au gré des cycles de marchés.



\*Dans le cadre d'une nouvelle souscription à la SCPI, sous conditions d'investir le montant minimum de parts.  
Les performances du passé ne préjugent pas des performances futures, l'investissement en SCPI présente un risque de perte en capital, le versement des dividendes n'est pas garanti.

## CONDITIONS DE MISE EN PLACE DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

- ✓ Disponibles pour les 3 SCPI gérées par Perial AM, en pleine propriété.
- ✓ Accessibles aux clients détenteurs de parts de l'une des SCPI gérées par Perial AM.
- ✓ Pour tout nouveau client, accessible simultanément à une souscription classique à la SCPI.
- ✓ Plusieurs versements peuvent être programmés sur les 3 SCPI.

## PERIAL AM SPÉCIALISTE DES FONDS IMMOBILIERS DEPUIS PLUS DE 50 ANS

Dans un secteur en pleine mutation, nos équipes s'engagent à gérer de manière vertueuse le patrimoine de nos fonds. Nous possédons une expertise immobilière dans la création et l'exploitation des immeubles. Ce savoir-faire immobilier est au cœur de notre vision et de nos choix. Il conditionne la performance financière, mais également environnementale et sociétale des fonds que nous gérons.

### UN GROUPE INDÉPENDANT ET ENGAGÉ

Parce que vous nous confiez votre argent, nous nous engageons à vous proposer une épargne immobilière optimisée. Nous avons conscience des multiples impacts de l'immobilier qui nous paraissent représenter des leviers de performance potentielle pour participer à résoudre les grands enjeux en matière de climat, de démographie, de santé et de digital. Nous travaillons donc tous les jours pour répondre à ces défis majeurs en intégrant la prise en compte des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de nos prises de décisions et en embarquant nos partenaires.

### AVERTISSEMENT

Avant d'investir dans une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), vous devez tenir compte des éléments et risques suivants : l'investissement dans une SCPI est un placement à long terme dont les performances sont liées à l'évolution du marché immobilier par nature cyclique et qui doit être adapté à votre objectif patrimonial dans une optique de diversification ; la durée de détention recommandée est de 8 ans au minimum ; le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à un investissement dans l'immobilier, notamment le risque de faible liquidité de ce type d'investissement ; le capital investi n'est pas garanti ; l'investissement dans des parts de SCPI présente un risque de perte en capital ; la rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part ; le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ; le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions ; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts, ni la vente, ni le prix de vente. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ; en cas de recours à l'endettement le risque de perte de votre capital serait accru ; en cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement ; en outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Votre responsabilité à l'égard des tiers est limitée au montant de votre part dans le capital de la société.

La stratégie d'investissement de la SCPI est décrite dans la Note d'information. Vous êtes invités à vous y reporter sur [www.perial.com](http://www.perial.com) ou bien au siège social de PERIAL : 34 rue Guersant - 75017 Paris.

Société de gestion : PERIAL Asset Management SAS unipersonnelle | Agrément AMF du 22/07/2014 : GP-07000034 | SIREN 775 696 446  
Adresse : 34 rue Guersant - 75017 Paris | Service Clients : +33 (0)1 56 43 11 11 | [infos@perial.com](mailto:infos@perial.com) | [www.perial.com](http://www.perial.com)

## DATES DE PRÉLÈVEMENTS

- ✓ **MENSUEL** le 15 de chaque mois.
- ✓ **TRIMESTRIEL** les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre.
- ✓ **SEMESTRIEL** les 15 juin et 15 décembre.
- ✓ **ANNUEL** le 15 du mois en fonction de la souscription\*.

\*Pour toute souscription réalisée avant le 15 du mois, prélèvement le 15 du mois suivant la souscription.



**Pf** GRAND  
PARIS

La dynamique immobilière et économique du Grand Paris.  
Prix de la part : 532€

**Pf** O

Un patrimoine diversifié dans les métropoles européennes.  
Prix de la part : 966€

**Pf** O<sub>2</sub>

La première SCPI du marché avec une stratégie environnementale.  
Prix de la part : 196€



**PERIAL**

ASSET MANAGEMENT

34 rue Guersant - 75017 PARIS  
Tél. : 01 56 43 11 00 - Fax : 01 42 25 55 00  
[www.perial.com](http://www.perial.com)

PERIAL Asset Management, une filiale du groupe PERIAL